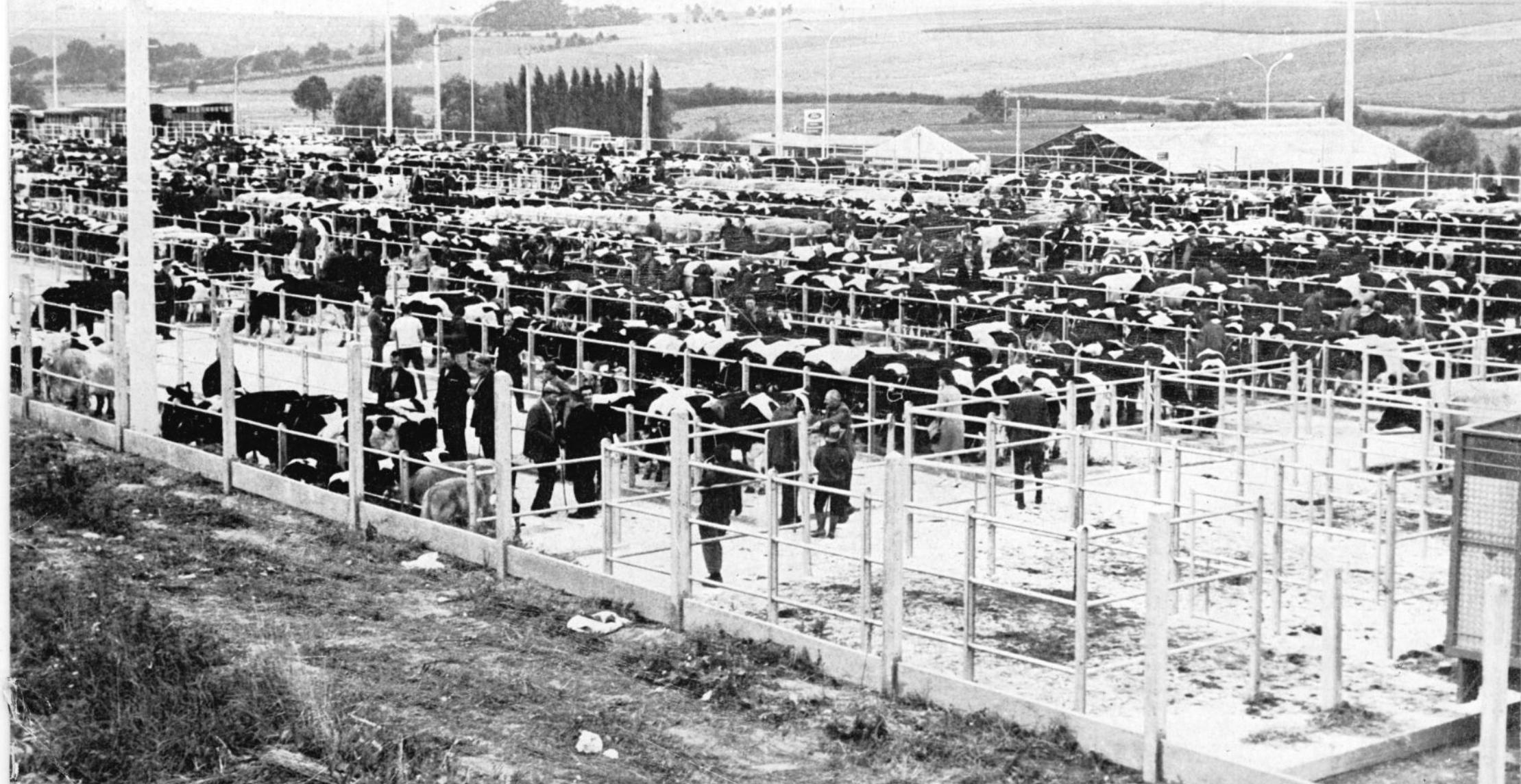


Ma Roslaine Re

VILLE DU CATEAU



INAUGURATION DU MARCHÉ AUX BESTIAUX · SEPTEMBRE 72.

travaux routiers
travaux de béton
dallages
béton armé

béton prêt à l'emploi
pompage de béton
CENTRALES à
CAMBRAI - tél. 81.27.02
PERONNE - tél. 558
trucks-mixers équipés de radios

Ets P. DESVIGNES & Cie

S.A. au Capital de 1.820.000 F — Tél. : 81.27.00

références : AUTOROUTE A2

TRONÇON FRONTIERE BELGE-HORDAIN

TRONÇON HORDAIN-COMBLES

OUVRAGES D'ART ROCADE MINIERE, etc...

matériaux - transports - combustibles

9, PLACE MARCELIN BERTHELOT - CAMBRAI

AVANT-PROPOS DE M. LE MAIRE DU CATEAU

Une tradition ininterrompue depuis près d'un millénaire, fait du CATEAU le centre d'un important marché aux bestiaux au point de jonction des riches régions agricoles que sont le Cambrésis, le Hainaut et la Thiérache.

Ce marché se tient le 22 de chaque mois, et rassemble en moyenne plus d'un millier de bêtes, avec une pointe de deux mille lors de la Foire du 22 septembre. Il se déroulait jusqu'à présent dans les rues de la ville, spectacle pittoresque et coloré qui voyait, voitures, camions, bêtes et gens envahir, dans la cohue, la chaussée et les trottoirs.

On comprend aisément que ces données matérielles condamnaient le marché à l'asphyxie et à une disparition progressive aggravée en outre par la concurrence des villes voisines qui offraient de meilleures conditions de fonctionnement.

Son maintien et son expansion étaient liés au transfert du marché aux bestiaux dans des installations rationnelles et modernes. Cette réalisation était donc devenue une nécessité, d'une part à cause de l'importance croissante du bétail, et d'autre part à cause des problèmes, de plus en plus complexes, de circulation, de stationnement, et de salubrité.

Voici brièvement les étapes de cette réalisation :

- C'est en 1967 que la Municipalité a demandé au Service Départemental du Génie Rural, de préparer un avant-projet.
- En 1968, cet avant-projet est terminé, et dans sa deuxième session, le Conseil Général du Nord, sur la proposition de Monsieur MAUROY, Vice-Président, adopte un vœu favorable à la construction du marché, décide d'y apporter sa contribution financière, et appuie auprès du Ministère de l'Agriculture, la demande de subvention de l'Etat.

L'élaboration du projet a nécessité de nombreuses réunions de travail qui ont permis, en particulier, de recueillir l'avis des négociants en bestiaux, et fait l'objet d'interventions de Monsieur DURIEUX, Député, ainsi que de Monsieur MAUROY, Conseiller Général.

- En Janvier 1969, le principe de l'octroi d'une aide de l'Etat est retenu et fixé à 10 % ; soit 7,23 % en 1970, et 2,76 % en 1971.
- En mai 1969, le Conseil Général fixe sa subvention à 400.000 F, soit 20 % du projet.
- En mars 1971, le F.E.O.G.A. (Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole) décide de subventionner le projet, dans la proportion de 20 %.

S O M M A I R E

Avant-propos de M. le Maire	1
Le marché au bestiaux du Cateau	5
Le plan du marché	9
Extrait du règlement intérieur	11
Maitre d'œuvre et entreprises	13

- En avril 1971, la nouvelle Municipalité, soucieuse de réaliser ce projet, entreprend des démarches auprès du Génie Rural et auprès de Monsieur le Préfet, pour en accélérer la sortie définitive ; démarches motivées par l'inquiétude des négociants en bestiaux qui manifestaient leur intention de ne plus venir au CATEAU, mais de conduire leur bétail au marché moderne d'une grande ville voisine.
- En juillet 1971, le Génie Rural présente au Conseil Municipal le projet définitif qui est approuvé par l'assemblée.
- En septembre 1971, c'est l'adjudication des travaux, puis la pose de la première pierre ; et en octobre, le début des travaux qui sont menés bon train malgré les intempéries et les problèmes de sol, pour aboutir, le 22 août 1972, à la mise en service du Marché.

Le montant du projet initial est de 2.280.000 F, et les subventions ont été calculées sur ce chiffre dans les proportions ci-après :

- 10 % par le Ministère de l'Agriculture ;
- 20 % par le Conseil Général du Nord ;
- 20 % par le F.E.O.G.A. ;

- Le reste de la dépense est à la charge de la Ville du CATEAU ; cependant, en cours de chantier, des travaux supplémentaires (environ 200.000 francs), plus la réfection du CD21 de la route de Bohain pour un montant de 300.000 F, dépenses non subventionnées, ont accru lourdement les charges de la Ville.

L'ouverture du nouveau marché aux bestiaux constitue, aux dires de tous les observateurs, une réalisation

remarquable à l'honneur de la Ville du CATEAU et de la Direction Départementale de l'Agriculture. Notre gratitude va particulièrement à Monsieur TETART, Ingénieur du Génie Rural, des Eaux et Forêts, Directeur Départemental Adjoint de l'Agriculture, et à Messieurs LERMINET et DUBRULLE, Ingénieurs, artisans de cette réalisation.

C'est un atout important pour l'expansion et le rayonnement de notre Cité, car ce marché est d'un intérêt non seulement local et régional, mais national puisqu'il y vient des négociants de toute la France.

Cette réalisation marque la volonté de la Ville du CATEAU, fière de son passé, mais résolument tournée vers l'avenir, d'affirmer sa personnalité et sa place dans le Cambrésis.

Roland GRIMALDI
Maire du CATEAU
Président du Syndicat
Intercommunal à vocation multiple
Membre du bureau de l'Association
des Maires du Nord

les travaux de construction
du bâtiment administratif
ont été réalisés par

L'ENTREPRISE

F. DELVIGNE & C^{ie}
BUSIGNY - tél. 514 et 504

bâtiment T.P. - terrassements - tarmacadam

avec le concours des entreprises suivantes :

Ets **THIEULEUX** Busigny

couverture-étanchéité

LOZIK Le Cateau

chauffage-sanitaire-électricité

TAINÉ Maretz

peinture-vitrerie

MURA Ligny

carrelages

LAURENCE Jacques St-Quentin

plâtrerie

RICHEZ Caudry

serrurerie

BERLIET

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF

CAMBRAI POIDS-LOURDS

Société Anonyme au Capital de 200.000 Francs

211, Route de Paris

59-CAMBRAI

Téléphone : 81.26.96 et 81.26.97
R.C. Cambrai 61 B 7

C.C.P. Lille n° 1514.90
Boîte Postale 101

CRÉDIT LYONNAIS

"l'autre façon d'être une banque"

à votre disposition au C A T E A U :

6, rue Jean-Jaurès

Tél. : 369

—O—

Les LUNDI - MARDI - JEUDI et VENDREDI

de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 30

P A R F U M E R I E

Madame P. PRISSETTE

8, place Sadi-Carnot

Tél. : 80.13.37



D E S P A R F U M S

E A U X D E T O I L E T T E

PRODUITS DE BEAUTE - DE MAQUILLAGE - CADEAUX

S.A.E. ROBERT

111, rue Jean-Jaurès - Tél. 63.13.07 - 02110 B O H A I N

Tout le petit matériel pour Vétérinaires
Eleveurs et Marchands de Bestiaux

VENTE ET REPARATION — TONDEUSES BETAIL
INSTRUMENTS POUR VELAGE — CASTRATION
— SOINS DES PATTES — MARQUAGE —
— ECORNAGE — CONTENTION —
— AIGUILLOU ELECTRIQUE ROLAND —

Véhicule chaque 22 du mois à la Foire du Cateau

IMPORT — EXPORT

LE MARCHÉ AUX BESTIAUX DU CATEAU

par C. TETART
Ingénieur du Génie Rural
des Eaux et des Forêts

En l'an 1001, il y a tout juste 971 ans, on inaugurait la première foire du CATEAU. Cette institution presque millénaire vient de changer de cadre.

Le « 22 » de chaque mois les encombres dûs au marché aux bestiaux et aux commerces forains amenaient une asphyxie du centre de la ville ; cela a conduit la municipalité à rechercher un terrain pour y conduire un Marché aux Bestiaux en site propre.

SITUATION DU NOUVEAU MARCHE :

Un terrain de plus de 6 hectares, situé entre la route de BOHAIN et la gare fut acquis par la Ville dès 1967. Ce terrain était le plus plat de la région. Il n'en présentait pas moins une dénivellation d'ailleurs inégale de plus de 7 %, soit plus de 10 mètres d'une extrémité à l'autre.

CONCEPTION GENERALE DU MARCHE

La dénivellation exceptionnelle du terrain a conduit à répartir le marché sur trois niveaux, ce qui lui donne son originalité.

Chaque niveau domine le précédent d'environ trois mètres. Deux voies symétriques, d'une pente constante de six pour cent, desservent, à partir de l'entrée, les différents plateaux.

La route départementale LE CATEAU - BOHAIN a dû être élargie pour aménager deux fois deux voies au droit de l'entrée et faciliter l'entrée ou la sortie des véhicules accédant au marché.

DISPOSITIONS ADOPTEES

De part et d'autre de l'entrée, sur un premier plateau, ont été aménagés deux parkings réservés aux voitures particulières. Ces parkings peuvent accueillir 350 véhicules.

Sur le second plateau se trouvent situés, d'une part, l'aire d'exposition du petit bétail, et d'autre part, le bâtiment d'administration.

L'aire d'exposition du petit bétail, réservée aux veaux, moutons et porcelets, se compose de deux rangées de parcs limités par des barrières galvanisées de 0,80 mètre de hauteur. Une aire de lavage et de désinfection ainsi qu'une fumière sont à la disposition des véhicules amenant les animaux ; un parking d'une trentaine de places leur est réservé.

Le bâtiment d'administration a une surface de 420 mètres carrés répartis sur deux étages. L'étage supérieur, relié à l'aire d'exposition du gros bétail par une passerelle à niveau, comprend une grande salle de bar ; à l'étage inférieur sont situés les bureaux mis à la disposition des usagers du marché, les cabines téléphoniques, les sanitaires ainsi qu'une kitchenette.



Près du bâtiment d'administration une aire est réservée aux exposants de matériels agricoles.

Enfin, au niveau supérieur, est située l'aire d'exposition du « gros bétail » ainsi que, de chaque côté, les deux parkings réservés aux camions et pouvant contenir soixante cinq camions chacun.

De chaque côté également de l'aire d'exposition ont été installés 13 parcs de déchargement du bétail qui servent à maîtriser les animaux et à les répartir par lots.

En outre, deux aires de lavage et de désinfection ainsi qu'une fumière permettront aux camionneurs de satisfaire aux exigences sanitaires.

Enfin, il est prévu d'installer ultérieurement un « vachodrome » que les animaux pourront emprunter à pied pour aller directement du Marché à la gare.

CAPACITE DES INSTALLATIONS

L'aire d'exposition du gros bétail peut contenir 2.600 bovins d'élevage répartis sur 52 barres de 50 animaux et disposés en 13 rangées de 4 barres.

Les boxes d'exposition du petit bétail permettent d'exposer plusieurs centaines de veaux, moutons et porcelets.

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, les parkings peuvent accueillir cinq cents véhicules dont une centaine de camions.

L'exposition de matériels pourra présenter une trentaine de véhicules ou machines agricoles.

En outre, si le succès dépassait les prévisions, la ville envisagerait d'ouvrir le Marché deux fois par mois.

REALISATION DES TRAVAUX

Commencés à l'automne 1971 les travaux furent achevés en juillet 1972 et cet avancement rapide permit d'ouvrir le Marché le 22 août. La réalisation des trois plateformes nécessita de déplacer près de 50.000 m³ de terre. La nature argilo-plastique du sol exigea l'emploi d'une méthode nouvelle de stabilisation à la chaux. Les terres de remblai et les fonds de forme furent malaxés et compactés avec de la chaux vive pour permettre d'y fonder les parkings, les chaussées et les aires d'exposition du bétail.

Que les entreprises, qui travaillèrent le plus souvent dans les conditions défavorables de l'hiver, soient ici remerciées pour la qualité et la rapidité de leur exécution.

CONCLUSION

L'ampleur de cette réalisation constitue pour la ville du CATEAU un effort important, qui témoigne de sa volonté de continuer à être le pôle d'animation d'une vaste région agricole qui rayonne sur l'ensemble de la France.

Au marché du CATEAU se retrouvent des acheteurs de la France entière et quelquefois de l'étranger, ce qui permet aux éleveurs de la région du Nord de valoriser leur élevage.

Cette large audience de ce Marché du CATEAU justifie pleinement l'aide financière du Fonds Européen de BRUXELLES (F.E.O.G.A.).

Souhaitons une prospérité pour un nouveau millénaire au Marché aux bestiaux du CATEAU.

BEUGNET



**travaux
publics
routes**



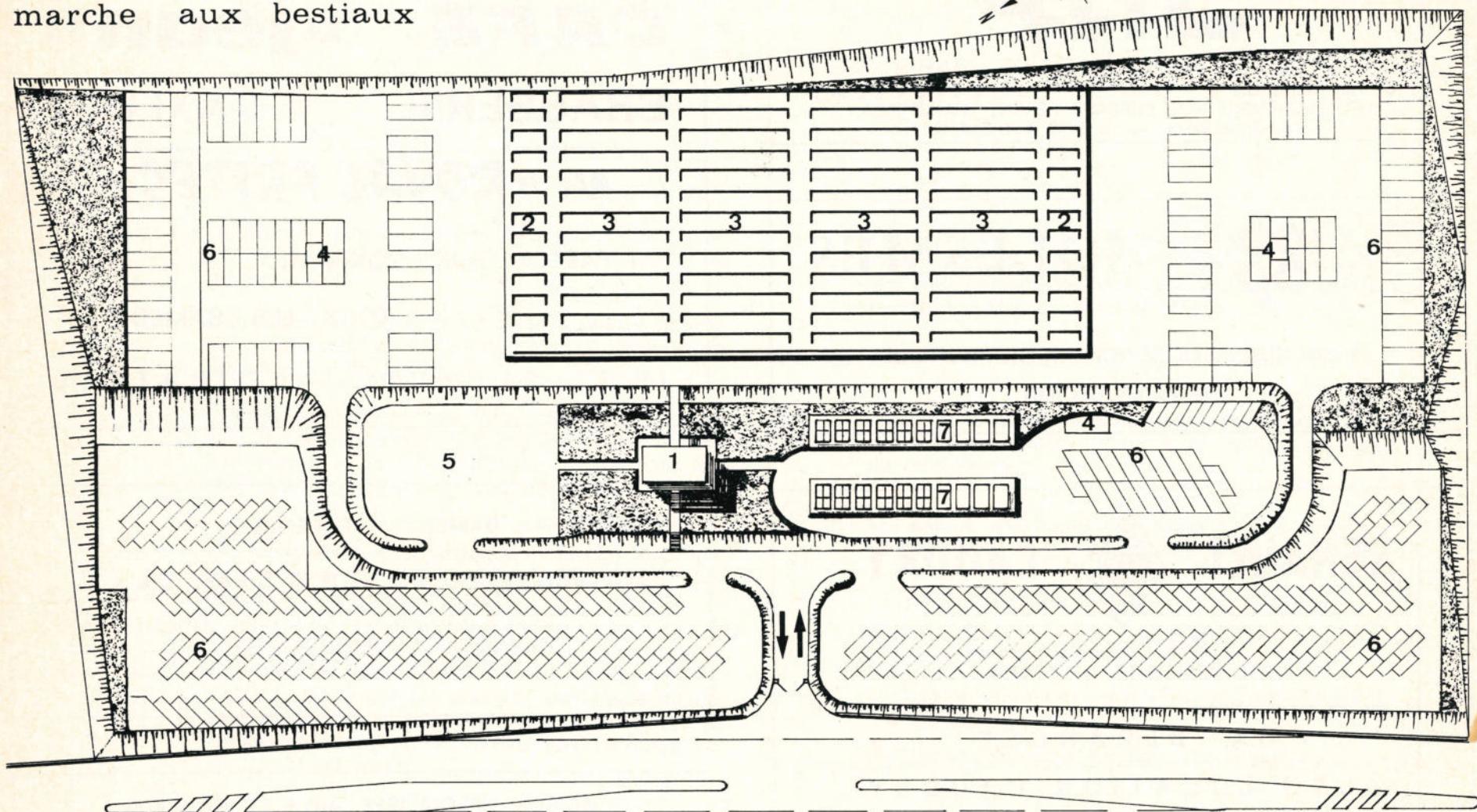
ARRAS - 53, BOULEVARD FAIDHERBE

téléphone : 21.56.17

VILLE du CATEAU

Service du Génie Rural,
des Eaux et des Forêts

marche aux bestiaux



Chemin Départemental N°21 du Cateau à Bohain

1 Bureaux-Bar . 2 Parc de déchargement . 3 Exposition gros animaux . 4 Desinfection, Fumière . 5 Exposition matériel agricole . 6 Parking . 7 Exposition petit bétail .

BNP

BANQUE NATIONALE DE PARIS
7, rue Paul-Delplanche LE CATEAU
PROCHAINEMENT NOS BUREAUX SERONT TRANSFERES
20, Grand-Place — LE CATEAU



SOLESMES

9 SUCCURSALES BOUCHERIE-CHARCUTERIE
DANS LA REGION

RENAULT



CAUDRY

CENTRE D'OCCASIONS
TOURISMES ET UTILITAIRES

230, rue de la République

Tél. : 85.27.98

S.A. BERANGER

AUTO LOCATION CAUDRY

R4 - R5 - R12 - R15 - R-16
ESTAFETTE - SG2 Plateaux

221, rue de la République

Tél. : 85.27.98

NOTRE AGENT : M. RUFFIN G.

GARAGE SAINT-ÉLOI

Rue Fontellaye-Désjardin

Tél. : 84.15.12 (412)

CAFÉ «jean»
BRASSERIE TAXI t. 62
au «ROYAL FRITES»

PAELLA SUR COMMANDE

TOUS LES SAMEDIS

Tél. 62 — 2-4, Grand-Place — LE CATEAU

HOMMES — DAMES — ENFANTS

Vêtements **LE GRAS et Cie**

PRET-A-PORTER ET MESURES INDUSTRIELLES
RAYON DE FEMMES FORTES
ET DE LINGE DE MAISON

MAISON SPECIALISEE ARTS ET CADEAUX

M^{me} MICHaux

SERVICES VERRES - FAIENCE - PORCELAINE
COUVERTS - COUTEAUX

6, rue de la République

59-LE CATEAU

★ Tél. : 98 ★

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Art. 1 : Le Marché aux bestiaux a lieu chaque mois, le 22, ou le 23 lorsque le 22 est un dimanche ou un jour férié.

L'ouverture du Marché est fixée à quatre heures du matin, sauf le 22 septembre où l'ouverture aura lieu à deux heures.

L'heure d'ouverture des transactions aura lieu à huit heures, l'heure de fermeture à quinze heures. L'ouverture et la fermeture des transactions seront annoncées par un coup de klaxon.

Art. 7 : Les animaux à destination du Marché aux bestiaux doivent être conduits directement par camions.

A l'arrivée au Marché aux bestiaux, les usagers suivront les sens directionnels indiqués pour d'abord, décharger les animaux aux quais de débarquement, puis passer aux aires de lavage et de désinfection, et se rendre aux parkings réservés à cet effet.

Art. 8 : Le chargement et le déchargement de tous les véhicules transportant les bestiaux devront être opérés obligatoirement au moyen des quais aménagés à cet effet pour le gros bétail.

Pour le petit bétail, veaux, moutons, porcs, le chargement et le déchargement des véhicules les transportant se fera dans le couloir de circulation, situé en position centrale.

Art. 13 : Aucun animal ne devra être brutalisé.

Art. 15 : Aussitôt le débarquement opéré, les conducteurs de camions seront tenus à se rendre au quai de désinfection.

Art. 25 : Le séjour d'animaux au Marché aux Bestiaux donnera lieu à perception des taxes suivantes :

- Gros bétail : 5 F.
- Petit bétail : Porcs, moutons, veaux : 2 F ; Porcelets : 1 F.
- Désinfection des véhicules et parkings : 2 F le mètre.
- Réservation des barres : 120 F par an.

Art. 26 : Droit d'entrée des voitures particulières : 2 F.

Art. 27 : Les animaux amenés aux marchés sont soumis à l'inspection sanitaire.

Paraboot



"VILLETTE"



chausse "SUR"

Cambre Russia couleur. Tige et trépointe retournées.
Couture norvégienne. Semelle PARABOOT-CHASSE

en vente aux

**CHAUSSURES XAVIER
LE CATEAU**

CONCASSES

ENROBES
BETONS BITUMEUX

MISE EN ŒUVRE

CARRIÈRES d'HOUDAIN

" Le Trou des Sarrazins "

HOUDAIN-LEZ-BAVAY

Tél. Maubeuge 63.11.71

Boîte Postale 15

59570 BAVAY

MOISSONNEUSES-BATTEUSES **CLAYSON**
PRESSES — ENSILEUSES, etc... **NEW-HOLLAND**
TRACTEURS **DEUTZ-AVTO**
MOTOCULTEURS — MOTOBINEUSES — TONDEUSES **HONDA - LABOR - HAKO - TORO**

TOUT LE MATÉRIEL NEUF ET OCCASION

ETS M. BETRANCOURT

Tél. (20) 81.52.80 Cambrai

M. A.

59161 RAMILLIES

INGÉNIEURS ET ENTREPRISES AYANT PARTICIPÉ A LA CONSTRUCTION DU MARCHÉ AUX BESTIAUX

MAITRE D'ŒUVRE :

— SERVICE DU GENIE RURAL, DES EAUX ET DES FORETS

— C. TETART, Ingénieur du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.

— P. LERMINET, Ingénieur.

ENTREPRISES :

— GENIE CIVIL : Sté DELVIGNE, 213, rue de la Gare,
59-BUSIGNY

— VOIRIES - ESPACES VERTS : Sté BEUGNET, 53, bd
Faidherbe, 62-ARRAS

— GROS ŒUVRE : Sté BEUGNET, 53, bd Faidherbe,
62-ARRAS

Sté DELTOUR, 16 bis,
rue Saint-Ladre,
59-CAMBRAI

Sté DESVIGNES et Cie, 9, place
Berthelot, 59-CAMBRAI

— ELECTRICITE : Sté ELECTRO-ENTREPRISE, 33, rue
Villebois-Mareuil, 02-ST-QUENTIN

— SERRURERIE : Sté SETAMO, 80, avenue Victor-Hugo, 93300-AUBERVILLERS

— ECLAIRAGE EXTERIEUR : Sté DEMARTHE et Cie,
29 bis, rue Moreau,
59-MARCQ-EN-BAROEUL

— TELEPHONE : Sté TELEPHONES & SIGNAUX, 33,
rue Gantois, 59-LILLE

— CLOTURES : Sté HAYEM, 68, rue Sainte-Hélène,
59-SAINT-ANDRE

les
plus
solides
au
monde

PARABOOT
LE CHAMEAU
A L'AIGLE

Chaussures

XAVIER

59-LE CATEAU - TÉL. 170

même maison...

Chaussures

JANVIER

à



VALENCIENNES
MAUBEUGE
SAINT-QUENTIN

**ETABLISSEMENTS
R. HAYEM**

PRODUITS MANUFACTURES EN BETON

clôtures - garages
tuyaux - bordures
articles de jardin

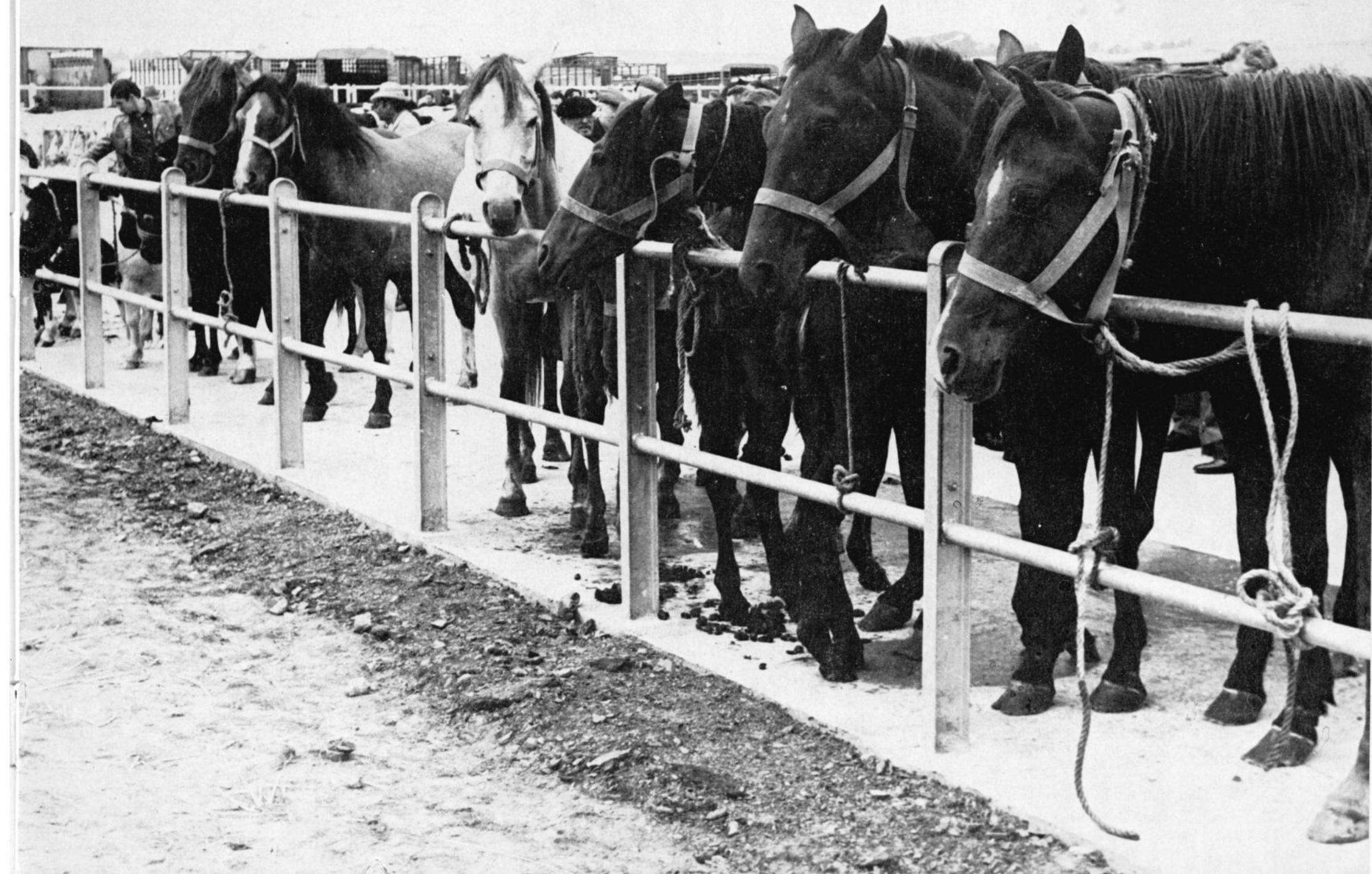
68, rue Sainte-Hélène
59356 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
Tél. : 55.12.91 - 55.01.91
B.P. : 47

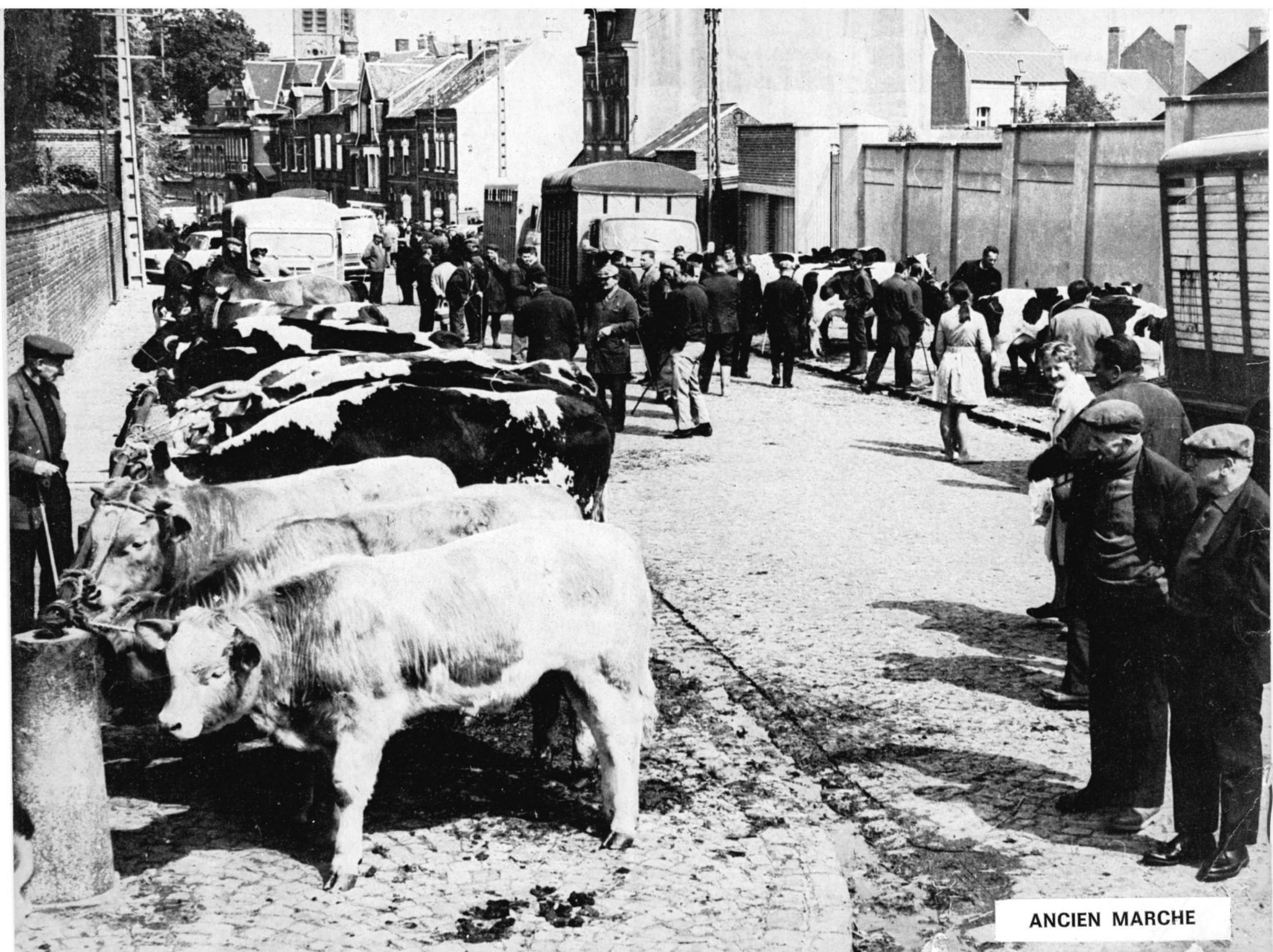
ENTREPRISE GENERALE D'ÉLECTRICITÉ

ECLAIRAGE PUBLIC - SIGNALISATION ROUTIERE

S. A. RENE DEMARTHE ET Cie

29 bis, rue Moreau - 59-MARCQ-EN-BARŒUL - Téléphone : Bureau 55.67.94





ANCIEN MARCHE